

SAS 3C DEVELOPPEMENT

SAS au capital de 441 000 euros

Siège social : 11 RUE DU NOYER SABLON 79100 SAINT MARTIN DE MACON

SIRET 94822715200014 RCS Niort

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 31 MAI 2026

L'an deux mille vingt-six,
Le trente et un mai,
A 9 heures,

Les actionnaires de la société SAS 3C DEVELOPPEMENT, société par actions simplifiée, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, au siège social, sur convocation faite par le comité de direction adressée le 11 mai 2026 à chaque actionnaire.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque actionnaire participant à l'Assemblée en entrant en séance, tant en son nom personnel qu'en qualité de mandataire.

Sont présents :

- Monsieur Christophe COLLOT, propriétaire de 35 280 actions
- Madame Corinne COLLOT, propriétaire de 8 820 actions

Seuls actionnaires de la Société et représentant en tant que telle la totalité des actions composant le capital de la Société.

L'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et qu'elle peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Christophe COLLOT président actionnaire de la société.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

1. Lecture du rapport de gestion du Comité de direction,
2. Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025 et quitus au Président,
3. Affectation du résultat de l'exercice,
4. Lecture du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce, et décision à cet égard,
5. Questions diverses.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

E

1. Une copie de la lettre adressée à chaque actionnaire,
2. L'inventaire et les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2025
3. Le rapport de gestion du Comité de direction,
4. Le rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce,
5. Le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux actionnaires ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.
L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président présente et commente les comptes de l'exercice écoulé avant de donner lecture à l'Assemblée du rapport de gestion et du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce, établis par la présidence.

Puis, le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président ne met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du Comité de direction et du rapport sur les comptes annuels, approuve les comptes annuels, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe, arrêtés le 31 décembre 2025, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

Elle prend acte que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non admises dans les charges déductibles au regard de l'article 39.4 du Code général des impôts.

En conséquence, elle donne au Président quitus de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

En application de l'article 223 quater du Code général des impôts, l'Assemblée Générale approuve les dépenses et charges visées à l'article 39,4 dudit code, ainsi que l'impôt y afférent.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition de la présidence et décide d'affecter le bénéfice de 141 030,88 euros de la façon suivante :

Nous vous proposons de bien vouloir affecter le bénéfice de l'exercice, pour la totalité soit 141 030,88 euros, au poste « report à nouveaux créditeur » et d'affecter l'ensemble du report à nouveaux créditeur d'un montant de 203 816,78 euros au poste « autres réserves ».

3

Selon l'article 245 BIS du CGI, l'associé unique constate qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois derniers exercices, car l'exercice clos le 31 décembre 2025 est le premier exercice de la société.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce et statuant sur ce rapport, approuve les conventions décrites dans ce rapport.

Chacune des conventions mises au vote a été adoptée à l'unanimité des actionnaires, déduction faite des voix de l'actionnaire concerné par la convention en cause.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée à 10 heures.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par le Président et les actionnaires ou leurs mandataires.

E

SAS 3C DEVELOPPEMENT

SAS au capital de 441 000 euros

Siège social : 11 RUE DU NOYER SABLON 79100 SAINT MARTIN DE MACON

SIRET 94822715200014 RCS Niort

TEXTE DES RESOLUTIONS PROPOSEES A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 31 MAI 2026

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du Comité de Direction et du rapport spécial, approuve les comptes annuels, à savoir le bilan, le compte de résultat, arrêtés le 31 décembre 2025, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

Elle prend acte que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non admises dans les charges déductibles au regard de l'article 39.4 du Code général des impôts.

En conséquence, elle donne aux dirigeants quitus de l'exécution de leurs mandats pour l'exercice clos le 31 décembre 2025.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition de la présidence et décide d'affecter le bénéfice de 141 030,88 euros de la façon suivante :

Nous vous proposons de bien vouloir affecter le bénéfice de l'exercice, pour la totalité soit 141 030,88 euros, au poste « report à nouveaux créditeur » et d'affecter l'ensemble du report à nouveaux créditeur d'un montant de 203 816,78 euros au poste « autres réserves ».

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce et statuant sur ce rapport, approuve les conventions.



Le Président



Bilan Actif

31/12/2025				31/12/2024
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net
Capital souscrit non appelé (1)				
ACTIF IMMOBILISE	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			
	Frais d'établissement			
	Frais de développement			
	Concessions brevets droits similaires			
	Fonds commercial (1)			
	Autres immobilisations incorporelles			
	Avances et acomptes			
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
	Terrains			
	Constructions			
	Installations techniques, mat. et outillage indus.			
	Autres immobilisations corporelles			
	Immobilisations en cours			
	Avances et acomptes			
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)			
	Participations évaluées selon mise en équival.			
	Autres participations	712 900		712 900
	Créances rattachées à des participations			
	Autres titres immobilisés	60 000		60 000
	Prêts			
	Autres immobilisations financières			
TOTAL (II)		772 900		772 900
ACTIF CIRCULANT	STOCKS ET EN-COURS			
	Matières premières, approvisionnements			
	En-cours de production de biens			
	En-cours de production de services			
	Produits intermédiaires et finis			
	Marchandises			
	Avances et Acomptes versés sur commandes			
	CREANCES (3)			
	Créances clients et comptes rattachés	36 000		36 000
	Autres créances	614		614
	Capital souscrit appelé, non versé			
	VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT			
	DISPONIBILITES	132 049		132 049
COMPTES DE REGULARISATION	Charges constatées d'avance	4 520		4 520
	TOTAL (III)	173 183		173 183
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)			
	Primes de remboursement des obligations (V)			
	Ecart de conversion actif (VI)			
TOTAL ACTIF (I à VI)		946 083		946 083

(1) dont droit au bail

(2) dont immobilisations financières à moins d'un an

(3) dont créances à plus d'un an

Mission de présentation des comptes annuels : voir Attestation de l'expert-comptable

Certifié conforme par le Président

Page : 3



Bilan Passif

		31/12/2025	31/12/2024
Capitaux Propres	Capital social ou individuel	441 000	441 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport...		
	Ecarts de réévaluation		
	RESERVES		
	Réserve légale		
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées	3 305	
	Autres réserves		
	Report à nouveau	62 786	
	Résultat de l'exercice	141 031	66 090
	Subventions d'investissement		
	Provisions réglementées		
Total des capitaux propres		648 121	507 090
Autres fonds propres	Produits des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées		
Total des autres fonds propres			
Provisions	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
Total des provisions			
DETTES (1)	DETTES FINANCIERES		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2)	211 834	249 156
	Emprunts et dettes financières divers (3)		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	DETTES D'EXPLOITATION		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3 132	1 088
	Dettes fiscales et sociales	33 251	19 762
	DETTES DIVERSES		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes	49 744	45 386
Produits constatés d'avance (1)			
Total des dettes		297 962	315 391
	Ecarts de conversion passif		
TOTAL PASSIF		946 083	822 482
Résultat de l'exercice exprimé en centimes		141 030,88	66 090,42
(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an		132 609	112 450
(2) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		161	123
(3) Dont emprunts participatifs			



Compte de Résultat

SOCIÉTÉ D'EXPERTISE COMPTABLE				31/12/2025	31/12/2024
		France	Exportation	12 mois	24 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises				
	Production vendue (Biens)				
	Production vendue (Services et Travaux)	242 001		242 001	148 833
	Montant net du chiffre d'affaires	242 001		242 001	148 833
	Production stockée				
	Production immobilisée				
	Subventions d'exploitation				
	Reprises sur provisions et amortissements, transfert de charges				
	Autres produits			13	11
	Total des produits d'exploitation (1)			242 014	148 844
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises				
	Variation de stock				
	Achats de matières et autres approvisionnements				
	Variation de stock				
	Autres achats et charges externes			48 365	63 711
	Impôts, taxes et versements assimilés			2 992	2 115
	Salaires et traitements			107 377	87 458
	Charges sociales du personnel			42 830	31 973
	Cotisations personnelles de l'exploitant				
	Dotations aux amortissements :				
	- sur immobilisations				
	- charges d'exploitation à répartir				
	Dotations aux dépréciations :				
	- sur immobilisations				
	- sur actif circulant				
Dotations aux provisions					
Autres charges			14	4	
Total des charges d'exploitation (2)			201 578	185 260	
RESULTAT D'EXPLOITATION			40 437	(36 416)	

Certifié conforme par le Président



Compte de Résultat

		31/12/2025	31/12/2024
RESULTAT D'EXPLOITATION		40 437	(36 416)
Opéra. com.m.	Bénéfice attribué ou perte transférée Perte supportée ou bénéfice transféré		
PRODUITS FINANCIERS	De participations (3)	111 349	120 172
	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé (3)		
	Autres intérêts et produits assimilés (3)		
	Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		
	Différences positives de change		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total des produits financiers		111 349	120 172
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	Intérêts et charges assimilées (4)	8 546	17 665
	Différences négatives de change		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total des charges financières		8 546	17 665
RESULTAT FINANCIER		102 803	102 507
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS		143 240	66 090
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Sur opérations de gestion		
	Sur opérations en capital		
	Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		
Total des produits exceptionnels			
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Sur opérations de gestion		
	Sur opérations en capital		
	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Total des charges exceptionnelles			
RESULTAT EXCEPTIONNEL			
PARTICIPATION DES SALAIRES IMPOTS SUR LES BENEFICES		2 209	
TOTAL DES PRODUITS		353 363	269 016
TOTAL DES CHARGES		212 332	202 926
RESULTAT DE L'EXERCICE		141 031	66 090

(1) dont produits afférents à des exercices antérieurs		
(2) dont charges afférentes à des exercices antérieurs		
(3) dont produits concernant les entreprises liées		
(4) dont intérêts concernant les entreprises liées		

Mission de présentation des comptes annuels : voir Attestation de l'expert-comptable